



UTILISATION DU DEFIBRILATEUR AUTOMATIQUE EXTERNE



Public Visé :

Tout public

Prérequis :

Aucun

Durée :

4h00

Date et lieu :

A définir avec le client

Nbre de stagiaires :

Mini 4 et Maxi 8

Programme de Formation

INTITULÉ :

- « Savoir utiliser un défibrillateur automatique externe » obligatoire en Etablissement Recevant du Public, depuis le décret n°2018-1186, publié au journal officiel le 19 décembre 2018.

OBJECTIFS :

Être capable d'intervenir efficacement face à un arrêt cardiaque et de mettre en place un défibrillateur automatique externe et pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire.

CONTENU :

- 1- Protéger la victime de façon adaptée
- 2- Examiner la victime
- 3- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
- 4- Secourir la victime de manière appropriée et mettre en place le D.A.E.

SUIVI – ÉVALUATION :

- Suivi de la formation : Émargement d'une feuille de présence remise d'une attestation individuelle de fin de formation
- Évaluation : Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs par le stagiaire
- Attestation de fin de formation : Remise d'une attestation individuelle de compétences

MISE EN CONFORMITÉ :

Décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non-médecins, toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE

Moyens techniques et pédagogiques :

- 2 lots de mannequins RCP :
1 adulte- 1 enfant- 1 nourrisson
- 3 Défibrillateurs de formation avec accessoires

Prix :

150€ TTC/Stagiaire

PEDAGOGIE

Méthode pédagogique :

Méthode démonstrative et participative mettant à profit l'expérience des stagiaires et la mise en application des gestes secourisme à travers des situations concrètes. Chaque stagiaire exécute les gestes, pratique des exercices sur des mannequins et mets en place un défibrillateur pédagogique de type « DSA ».

Encadrement - Formateurs :

➔ Tous nos formateurs sont titulaires du certificat « Formateur SST » délivré par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR) :

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigerons vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.

Modalités d'accès et contact :

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 2 jours ouvrés après une prise de contact par :
- **Email :** consultsecurity@orange.fr
- **Téléphone :** 06.87.12.93.48

- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 2 jours avant le début de la formation.

Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention, une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retournée.

[Nous restons à votre disposition](#)